

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La « terre » et la « mer » étant d'un point de vue juridique des res nullius, il s'agit bien de « choses de la nature » et « chose sans maître ». Par conséquent, il paraît peu opportun de charger ce premier alinéa en venant le préciser de ces deux termes. Il en va du principe de bonne législation.